

Référence : C.2 – C.2.2 – 19 – TDP



## Extension de la collecte de proximité (fibreuse, non fibreuse et verre)

*Renforcer et adapter les équipements pour améliorer le taux de valorisation des déchets (collecte, tri et traitement au niveau local)*

### ACTEUR ET TERRITOIRE



Terre de Provence Agglomération  
Chemin Notre Dame  
BP1  
13630 EYRAGUES

Elodie MOLINA

Directeur pôle déchets

[dechets@terredeprovence-agglo.com](mailto:dechets@terredeprovence-agglo.com)

04.32.61.06.13

### CONTEXTE

Afin d'optimiser les coûts de collecte, d'améliorer le geste de tri et la qualité du service, en 2024 la Communauté d'Agglomération a décidé de changer son schéma de collecte sur une partie du territoire (2 communes) pour passer en collecte de proximité, (suppression du porte à porte et remplacement par des points d'apport volontaire).

Cette action est inscrite dans un partenariat avec l'éco-organisme CITEO qui soutient ce changement de schéma de collecte.

Ce dispositif a été accompagné d'opérations de communication notamment le passage d'ambassadeurs de tri, des animations et la mise en place d'une communication spécifique (plan de communication, guide, campagne de communication, rénovation du site Internet de la collectivité).

### OBJECTIFS ET RESULTATS

#### Objectifs généraux

- Augmenter le taux de valorisation des EMR et diminuer le flux des OMR
- Diminution % refus de tri

#### Objectifs quantitatifs

- Diminution des tonnages ordures ménagères de 15%
- Augmentation des tonnages collecte sélective de 50%
- Augmentation du taux de valorisation des EMR de 15%

#### Résultats quantitatifs

Ecart entre collecte traditionnelle et collecte de proximité :  
**+49.82% (tri sélectif) soit 345 tonnes supplémentaires d'EMR valorisées par an**  
**+33.26% (verre)**

#### Résultats qualitatifs

Le taux de refus est de 24,56 % contre 41,78 % auparavant

## MISE EN ŒUVRE

Acquisition de 170 colonnes pour développer la collecte de proximité

Cette extension concerne deux communes : Plan d'Orgon et Cabannes. Le maillage du territoire est déterminé afin d'implanter un point de collecte pour environ 100 habitants. Ce maillage permet d'offrir un vrai service de proximité et de minimiser les déplacements au maximum. Une étude d'implantation des points par le directeur opérationnel des services a été réalisée. La collecte de ces nouveaux points de collecte est assurée en régie par le personnel de Terre de Provence. La communauté d'agglomération a acquis un camion de collecte à cet effet.

Les premières collectes ont débuté le 24 avril 2024 avec les fréquences suivantes :

- ordures ménagères : C3
- fibreux : C2
- non fibreux : C1

La collecte du verre est réalisée par un prestataire privé à raison de 2 fois par mois.

### Description de l'action

Le système de repasse de propreté mis en place pour assurer le nettoyage des colonnes a été étendu à ces nouvelles communes.



## Planning

2ème semestre 2023 : Etude d'implantation et validation des points par la commune  
 1er trimestre 2024 : Communication en porte à porte  
 24 avril 2024 : Début des collectes

## Année principale de réalisation

2024

## Moyens humains

Directeur opérationnel, chargée de prévention, ambassadeurs de tri et agents de collecte

## Moyens financiers

326 000 €

## Moyens techniques

Etude d'implantation

## Partenaires mobilisés

Région Sud + CITEO

## RETOURS D'EXPERIENCE ET REPRODUCTIBILITE

### Facteurs de réussite

Etude d'implantation effectuée en régie, forte volonté politique

### Difficultés rencontrées

Non adhésion à ce mode de collecte de la part de certains élus et administrés

### Recommandations

Travailler sur un maillage pertinent, aller à la rencontre de chaque administré et réaliser un travail conjoint avec les communes : élus et services municipaux